

# HABILITATIONS NUCLÉAIRES PRIMO INTERVENANT EN CNPE NUCLÉAIRE

à Avoine du 01/01/2025 au 31/12/2025

**Financé par**



Formation continue

Avoine

Tél : 02 47 58 08 58

Mail : armelle.longuet@vivalians.fr

## CONDITIONS D'ADMISSION

**Pré-requis :**

Maitrise de la langue française (écrit & parlé).

**Niveau de sortie :**

Sans Niveau spécifique

## Contenu et programme

**Objectifs :**

- Mettre en œuvre lors de son intervention les règles de base de la culture sûreté, en lien avec la protection des intérêts sur un CNPE EDF.
- Adapter son comportement à chaque risque identifié en appliquant les dispositions décrites dans l'analyse de risques (incendie, sécurité générale, assurance de la qualité, environnement) de son chantier.
- Appliquer les règles spécifiques aux interventions sur des EIPS relatives à la sûreté nucléaire.

**Programme :**

- La politique de protection des intérêts sur un CNPE EDF.
- La culture sûreté nucléaire.
- Le recueil de Prescription du Personnel.

- Incendie – Explosion - Environnement.
- Le fonctionnement d'une centrale REP et le repérage des locaux et des matériels.
- Les règles d'assurance de la qualité pour Intervenant : NT 85-114.
- Les Pratiques de Fiabilisation de l'Intervention.
- La mise en situation sur chantier école portant sur l'ensemble des domaines précités.
- La politique de protection des intérêts et sa mise en oeuvre.
- Les arrêts de tranche.
- La qualification des matériels aux conditions accidentelles.
- Les risques liés aux DMP, MTI, FME.
- Les requalifications.
- La mise en situation sur chantier école portant sur l'ensemble des domaines précités.

## Informations pratiques

### Organisme responsable :

[VIVALIANS](#) - Avoine

### Publics :

- Tout public

### Financement :

- Formation adulte financée par l'entreprise ou le particulier

### Contact :

LONGUET Armelle

Numéro de session : 577012S / Référence GIP : 2349511F

Mise à jour le 21/11/2024